



CONFERENCE OF INGOs
OF THE COUNCIL OF EUROPE
CONFERENCE DES OING DU
CONSEIL DE L'EUROPE



Session Juin 2020

Webinaire du 22 juin 14h30-17h00

Les migrants et les réfugiés à l'épreuve du Covid-19 Quels enseignements pour l'après-pandémie ?

Sujet et argumentaire

Pendant cette période de pandémie, la gestion du phénomène migratoire a été et reste, selon les Etats et les contextes, un indicateur de la manière dont les droits humains pour tous sont pris en compte et protégés.

L'urgence sanitaire a créé et amplifié des tensions aux niveaux local, national et européen ; la situation au plan mondial ne réduit en rien ces tensions.

Au cours de ce webinaire, la Cellule de veille Migration de la Conférence des OING a permis d'aborder trois sujets qui lui semblent essentiels :

1) **Comment aller au-delà des déclarations** en ce qui concerne le respect des droits humains et de l'état de droit dans le domaine des migrations ?

M. Drahoslav Štefánek, Représentant Spécial du Conseil de l'Europe pour les migrations et les réfugiés

2) **Quelles sont les normes juridiques européennes qui soutiennent le travail des ONG** et des organisations de la société civile (OSC) avec les migrants et les réfugiés ?

Mme Carla Ferstman, membre du conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG de la Conférence des OING

M. François Thomas, Président de SOS Méditerranée et de M. Frédéric Penard, directeur des Opérations.

3) **Quels sont les effets positifs et les difficultés rencontrées par les ONG et les OSC agissant dans le domaine de la migration**, pendant et à la sortie du confinement ?

D'après votre expérience quelles actions doivent être entreprises pour faciliter le travail des ONG/OSC dans le domaine de la migration.

Caritas Europa

Renate (Religieuses en Europe contre la traite et l'exploitation)

European Must Act Campaign

Réseau européen sur l'apatridie

Fédération Internationale des ACAT

Comité Permanent des Médecins Européens

Esan Région de la Vénétie (Italie)

Soroptimist

Quakers Council for European Affairs

Modérateur : M. Daniel Guéry (MIAMSI), Coordinateur de la Cellule de veille sur les migrations de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe.

En préambule, M. **Daniel Guéry** a fait état des objectifs de la Cellule Veille Migration de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe :

- ✓ Consolider les politiques nationales sur la base des normes internationales en matière de droits humains
- ✓ Soutenir les ONG et les défenseurs des droits apportant assistance et soutien aux migrants comme aux réfugiés
- ✓ Mettre fin à la détention des migrants et des réfugiés et faire de leur inclusion une réalité
- ✓ Déterminer les groupes cibles pour lesquels il est urgent d'agir
- ✓ Donner une place particulière aux groupes vulnérables : femmes et enfants, personnes handicapées, discriminées en fonction de leur âges, origine, sexe, ...
- ✓ Inclure les questions nouvelles et urgentes comme l'apparition de réfugiés climatiques, de migrants environnementaux

Rapport succinct des échanges :

1. **Mme Anna Rurka**, Présidente de la Conférence des OING a introduit les échanges de vues avec **M. Drahoslav Štefánek**, Représentant spécial du Conseil de l'Europe pour les migrations et les réfugiés à propos du respect des droits humains et de l'Etat de droit dans le domaine des migrations. Cette [intervention](#) introductive au séminaire aura nourri tous les échanges qui ont suivi :

M. Štefánek a d'abord reconnu le rôle central des OING, leur présence efficace tout au long du processus des migrations. Pour lui, la collaboration entre les OING et ses services est cruciale pour travailler à la reconnaissance des droits des migrants et réfugiés. Il souhaite que cela continue à en être ainsi.

Il a ensuite rappelé les règles qui peuvent guider aussi bien les pouvoirs publics autant que les OING à savoir la **Convention Européenne des Droits de l'Homme**, (art 2, 3, 4 et 7 ainsi que l'art 15), le règlement de la **Cour Européenne des Droits de l'Homme** (39), le **Comité Européen pour la prévention de la Torture** (CPT), la **Charte Sociale Européenne** (art 11 et 13). La boîte à outils du Secrétaire Général pour le respect de la démocratie, de l'état de droits et des droits de l'homme dans le cadre de la pandémie est aussi un outil efficace.

Enfin, en soulignant l'importance de la **coopération**, M. Štefánek a présenté les travaux spécifiques des membres de son bureau en lien avec l'Union Européenne : protection des droits en temps de pandémie, alternatives à la détention, passeport européen pour les réfugiés, protection des enfants réfugiés et migrants...

L'impact du Covid 19 reste vraiment important au niveau macro et micro avec l'augmentation probable de la vulnérabilité des migrants dans la phase post pandémique, l'impact des réponses des Etats face à la crise migratoire. Même si la relocalisation des mineurs non accompagnés des îles grecques a pu se faire dans quelques pays, rien n'est encore gagné.

Le travail en collaboration entre les OING et les services du Représentant Spécial reste plus que nécessaire et utile pour tout ! Les échanges qui ont suivi la présentation de M. Štefánek en ont été une belle illustration ; il a notamment cité l'importance des OING et des Eglises dans le cadre de la protection des droits des migrants et réfugiés.

2) **Mme Carla Ferstman**, membre du conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG de la Conférence des OING a présenté les « [Lignes directrices sur la protection du travail des ONG en faveur des réfugiés et autres migrants](#) »

Le confinement généralisé a renforcé les restrictions à l'égard des ONG qui aident les migrants. La présentation des lignes directrices des normes juridiques existantes était indispensable. Mais

au-delà et plus précisément, la question de la criminalisation des OING quant à leurs actions auprès des migrants et réfugiés a été abordée.

En se fondant sur la liberté d'association (article 11 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme), sur la recommandation du Comité des Ministres à propos du statut des associations non gouvernementales en Europe, Mme Ferstman a rappelé la nécessaire garantie de pouvoir s'assurer que les personnes migrantes et réfugiées aient accès à tous leurs droits, notamment ceux liés la santé en ces temps de pandémie.

Une [illustration emblématique](#) a pu être proposée grâce à la participation de **M. François Thomas, Président de SOS Méditerranée et de M. Frédéric Penard, directeur des Opérations.**

Après avoir précisé que les objectifs de SOS Méditerranée étaient de sauver des vies en mer, protéger et accompagner les rescapés et témoigner sur les réalités et les visages de la migration auprès des citoyens et des pouvoirs publics, M. Thomas a rappelé que les actions de SOS Méditerranée étaient fondées sur le droit maritime international et le droit humanitaire.

M. Pénard a développé l'historique des actions avec le bateau « Aquarius » puis « Océan Wiking » ainsi que les rapports aux Etats concernés, notamment par les débarquements. Le retour en mer avait lieu ce jour du Webinaire avec toutes les garanties, tous les protocoles et aménagements à bord.

M. Thomas a terminé en présentant :

- * l'impact de la pandémie dans le monde maritime (blocages de navires, état d'urgence – évaluation médicale, problèmes de ravitaillement, quarantaines obligatoires),
- * l'atteinte au **Droit maritime et aux Droits humanitaires** (retours forcés en Lybie, nécessité d'une solidarité européenne, ...)
- * la nécessaire mobilisation de tous dans le **soutien au plaidoyer européen** (obligation de prêter assistance, secours indépendant de la nationalité, du statut et des circonstances, respect de la dignité des personnes, débarquement rapide dans un lieu sûr).

3) **La contribution des participants et des partenaires** a permis d'élargir le champ des questions et d'aborder d'autres aspects et préoccupations :

- ✓ Mme Leila Bodeux – [Intervention](#) au titre de **Caritas Europa**
Pendant la pandémie de Covid-19, les migrants et les réfugiés ont apporté une contribution sans précédent à la **solidarité nationale et internationale**. Plusieurs États ont régularisé la situation de certains migrants et réfugiés afin qu'ils puissent bénéficier d'une assistance médicale et social.
Il est temps d'admettre pleinement que nos **sociétés ont besoin de migrant-e-s** et de mettre en œuvre des politiques de mobilité plus humaines qui incluent des voies légales de migration, des possibilités de régulation et qui garantissent les droits et la dignité des migrant-e-s et promeuvent leur pleine inclusion sociale et économique.
- ✓ Mme Marie Hélène Halligon : [Intervention](#) au titre de RENATE (**Religieuses en Europe contre la traite et l'exploitation**).
Ce sont les migrants les plus vulnérables qui retiennent l'attention de Renate, notamment les femmes et les enfants victimes de trafiquants. L'aide à leur apporter est rendue difficile par la difficulté d'accès aux camps, le repérage des victimes et leur accès aux droits.
Il est urgent pour elle d'**ouvrir de nouveaux chemins de solidarité et de liberté**, soutenir et promouvoir des voies de migration sûres et de donner du sens à la fraternité humaine !
« Europe, que comptons-nous faire aujourd'hui, demain ? »

- ✓ M. Mathias Mertens : [Intervention](#) au titre de **European Must Act Campaign**
La question soulevée par M. Mertens est davantage centrée sur les conditions de vie des migrants. Pour lui, la place de l'éducation est très importante comme permettre aux résidents des camps de se protéger contre le Covid-19. Il a souligné l'importance
 - d'assurer la **sécurité des réfugiés** et des demandeurs d'asile
 - de valoriser le **partenariat** entre OING et décideurs pour profiter de leurs expertises.
 La co-responsabilité entre ONG / Société Civile et les services de l'Etat et des gouvernements est une bonne manière d'aborder la question de la migration.
- ✓ M. Chris Nash : [Intervention](#) au titre du **Réseau européen sur l'apatridie (ENS)**
C'est la situation des personnes « apatrides » qui a principalement été soulevée par M. Nash. Cela concerne aujourd'hui environ 500 000 personnes ! C'est une violation aux droits humains. L'arrivée du Covid 19 n'a fait qu'augmenter les cas d'apatridie.
Il s'agit de lutter contre cette situation, notamment en ce qui concerne le cas des **enfants nés apatrides**. Il n'y a pas meilleure collaboration que de travailler avec les représentants des personnes apatrides. C'est le souhait du réseau européen de l'apatridie.
- ✓ Mme Marie Salphati : [Intervention](#) au titre de la Fédération Internationale des ACAT (FIACAT).
Si Mme Salphati a souligné la réelle complexité du respect des droits fondamentaux, elle a insisté sur la nécessité d'apporter un **soutien humanitaire et juridique** aux migrants et réfugiés. Et plus spécialement, elle a rappelé que le recours à la privation de liberté est vraiment le dernier recours et qu'en tout état de cause, ces lieux privatifs de liberté devaient pouvoir être visités !

Durant les échanges qui ont suivi, plusieurs personnes représentant des ONG ont pu s'exprimer, d'autres ayant déjà envoyé leur contribution :

- ✓ Mme Sarada Das, membre du **Comité Permanent des Médecins Européens**, a recommandé ardemment dans son [intervention](#) d'intégrer les migrants dans le système de santé de leur pays d'accueil. Les médecins doivent pouvoir fournir les **soins de santé appropriés à chaque patient, quels que soient son origine**, son statut juridique ou la raison de son déplacement. La protection des plus vulnérables est essentielle, notamment dans les régions frontalières, dans les camps et autres logements d'accueil..
- ✓ Mme Elena Curtopasi de **Elisan Région de la Vénétie** (Italie) a pu développer son [intervention](#) sur le trafficking. En général, les victimes de la traite des êtres humains ont eu de graves problèmes d'accès au service sociaux et de santé de base durant la crise du Covid 19, les exposant de manière évidente à la contamination et à l'extrême pauvreté.
La transmission d'informations correctes, le rôle des médiateurs culturels et linguistiques comme l'adaptation des outils numériques ont été extrêmement efficaces. Ce type d'aides, en **lien avec les autorités locales** sont véritablement à privilégier à tous niveaux.
- ✓ Mme Bettina Hahne de **Soroptimist** a développé dans [son propos](#) la place spécifique des femmes qui, grâce à une formation adaptée, peuvent largement faciliter l'inclusion des migrants dans les sociétés d'accueil en **canalisant leur énergie positive** ! Formation professionnelle, introduction aux coutumes et folklore local, ateliers de tissages etc. sont autant d'activités importantes qui ont été malheureusement arrêtées durant la crise Covid et doivent urgemment être à nouveau proposées.
- ✓ Dans le [texte](#) publié sur le site, M. Kpognon Kekali, au titre de **Quakers Council for European Affairs** a déclaré l'urgence de valoriser et d'aider les organisations de migrants en rejetant xénophobie et discrimination pour **permettre aux migrants et réfugiés de garder toute leur dignité de personne humaine**.

Conclusion

M. Daniel Guéry (MIAMSI), au titre de modérateur du séminaire, a proposé une conclusion intégrant quelques remarques des intervenants principaux.

Il a repris à son compte les quatre verbes correspondant aux objectifs de SOS Méditerranée : Sauver, protéger, accompagner et témoigner.

La **protection** passe par le **respect des droits** et notamment des Droits humains tels qu'ils sont déclinés dans la Convention Européenne des Droits de l'Homme ou la Charte Sociale Européenne. C'est grâce à des documents de ce type, rédigés, adoptés et ratifiés par les Etats que l'on peut assurer la dignité de tous et notamment des personnes réfugiées ou en situation de migration.

La démocratie et l'état de droits sont les garants du **respect de la dignité des personnes** quels que soient le sexe, les âges, origines ou situations sanitaires.

La crise du Covid a montré combien les situations peuvent vite se dégrader et porter atteintes aux plus vulnérables parmi lesquels les migrants et les réfugiés ; l'isolement, le recours à l'enfermement, la suspension des accompagnements, l'interdiction des visites, etc. en sont des exemples concrets. Les femmes et les enfants, les personnes handicapées ou marginalisées (pour leurs orientations sexuelles par exemple), les apatrides, en sont les premières victimes.

La **solidarité** doit donc être au rendez-vous ! C'est dans cette perspective que toutes les **collaborations** sont les bienvenues entre les institutions et la Société Civile. La Conférence des OING est et reste un partenaire privilégié au cœur du Conseil de l'Europe pour conjuguer les efforts de tous envers les migrants et les réfugiés.

C'est en nous **impliquant** que nous pourrons **promouvoir** cette prise en compte des personnes en situation de migration et les réfugiés ; sans négliger le recours au pragmatisme.

C'est en **collaborant** que nous pourrons **construire** une Europe qui respecte les Droits de tous et notamment des plus vulnérables ! La tâche est lourde mais elle vaut la peine !

Pour écouter le séminaire dans son intégralité : <https://www.coe.int/fr/web/ingo/june-2020>

Ressources :

CONF/EXP(2020)3. [Lignes directrices](#) sur la protection du travail des ONG en faveur des réfugiés et autres migrants. Préparées par le Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG

CONF/EXP(2019)1. [Utilisation du droit pénal](#) pour restreindre le travail des ONG qui soutiennent les réfugiés et autres migrants dans les États membres du Conseil de l'Europe. Étude thématique préparée par le Dr Carla Ferstman pour le compte du Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe.

[Note d'orientation](#) préparée par la Cellule de veille sur les migrations

Vidéos de « SOS Méditerranée » présentant les sauvetages en pleine mer :

- Août 2019 - 1ère rotation de l'Océan Viking :
<https://www.youtube.com/watch?v=cYVpqAHkxL8>
- Du 24 au 27 janvier 2020 : 5 sauvetages de nuit par l'Océan Viking :
<https://www.youtube.com/watch?v=te-83l8fl8k>
- Juin 2020 : à l'occasion du 5^{ème} anniversaire de la création de SOS Méditerranée. « Mal de Mer » rétrospective d'Antony Jean, 3 ans à bord de #Aquarius #Ocean Wiking – SOS Méditerranée
"Je ne vais pas photographier des gens qui se noient mais une société civile qui se mobilise." Anthony Jean, photographe. Le 20 juin 2015 naissait SOS MEDITE... »
<https://www.youtube.com/watch?v=8YzLtQXRUWE&feature=youtu.be>